



Procès-verbal  
Conseil d'établissement  
École Le Rucher  
Réunion tenue le lundi 30 mars 2026

Ce procès-verbal est disponible, mais il n'a  
pas encore été approuvé par le Conseil  
d'établissement

<p><u>Étaient présents :</u> <b>Membres parents :</b> Grenier, Alexandra Turgeon Blanchet, Carolane Lorrain-Cayer, Margerie April, Robert Boily-Martineau, Francis Provost, Catherine Chantoiseau, Francesca (Subst.)</p> <p><u>Était absente :</u></p> <p><i>Substitut :</i> Pezet-Sage, Ariane (Absente)</p> <p><b>Membres du personnel :</b> Boily, Isabelle Albert, Loïc Gingras-Pageau, Jessica Bardier, Sarah-Ysabel Huot, Philippe Lavallée, Mylène</p> <p><i>Substitut :</i> Jacques, Marilaine (Absente)</p> <p><b>Direction</b> DesNoyers, Mathieu</p>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue</li><li>2. Vérification du quorum et des présences</li><li>3. Nomination d'un secrétaire</li><li>4. Lecture et adoption de l'ordre du jour</li><li>5. Revue et adoption du procès-verbal du 2 février 2026</li><li>6. Questions afférentes au procès-verbal</li><li>7. Parole au public</li><li>8. État de la situation par la direction : Information</li><li>9. Prochaine rencontre le 4 mai : adoption</li><li>10. Attestation de transfert des sommes – mesures dédiées et protégées : adoption</li><li>11. Fonds à destination spécial : adoption</li><li>12. Plan de lutte à l'intimidation et la violence 2025-2026 : adoption</li><li>13. Résumé du Plan de lutte à l'intimidation et la violence : discussion</li><li>14. Consultation sur les biens et services pour l'année 2026-2027 : consultation</li><li>15. Principes d'encadrement des frais chargés aux parents 2026-2027: adoption</li><li>16. Contenus obligatoires : approbation</li><li>17. Critères de sélection de la direction : adoption</li><li>18. OPP : information</li><li>19. Consultation des élèves : adoption</li><li>20. Projet éducatif : information</li><li>21. Droit de parole : 21.1 à la présidente;</li></ol>
--	---

	<p>21.2 au représentant au Comité de parents;</p> <p>21.3 aux enseignantes;</p> <p>21.4 à la représentante des professionnelles;</p> <p>21.5 à la représentante du service de garde;</p> <p>21.6 au représentant du personnel de soutien;</p> <p>21.7 à la direction</p> <p>22. Varia</p> <p>23. Levée de l'assemblée</p>
--	---

Ordre du jour	Résolutions	Propositions/informations/commentaires
1.		<p><b>Ouverture de la séance et mot de bienvenue</b></p> <p>Ouverture de l'assemblée à 19h05.</p>
2.		<p><b>Présentation des membres et des substituts. Vérification du quorum et des présences.</b></p> <p>Nous avons un quorum.</p>
3.		<p><b>Nomination d'un secrétaire</b></p> <p>Loïc Albert sera le secrétaire.</p>
4.	<p><b>271-CÉ 25.26.37</b></p>	<p><b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>SUR PROPOSITION de Francis Boily-Martineau et adoptée à l'unanimité; IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.</p>
5.	<p><b>271-CÉ 25.26.38</b></p>	<p><b>Revue et adoption du procès-verbal du 2 février</b></p> <p>SUR PROPOSITION de Alexandra Grenier et adoptée à l'unanimité ; IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal.</p>
6.		<p><b>Questions afférentes au procès-verbal</b></p>

		Concernant le projet de congélateur, la question est entre les mains du centre de services.
7.		<p><b>Parole au public</b></p> <p>Les deux anciennes présidentes du CE sont venues rendre hommage à M. DesNoyers et souligner le bonheur qu'elles ont eu de travailler avec lui au conseil. Un beau moment de retrouvailles.</p>
8.		<p><b>État de la situation par la direction : Information</b></p> <p>M. DesNoyers nous informe de l'arrivée d'une nouvelle TES, Katerine Laurin, qui s'est déjà jointe à l'équipe. Il remercie aussi les personnes qui ont tenu le fort en attendant l'embauche de celle-ci.</p> <p>M. DesNoyers nous informe qu'il terminera son mandat au Rucher le 1<sup>er</sup> mai prochain pour un poste de remplacement au centre de services. Il nous annonce du même coup l'arrivée d'Audrey Charbonneau, directrice d'école primaire au CSSP. Elle nous rejoindra le 4 mai prochain.</p>
9.	<p><b>271-CÉ 25.26.39</b></p>	<p><b>Prochaine rencontre le 4 mai : adoption</b></p> <p>La nouvelle directrice souhaite prendre le temps de rencontrer son équipe avant son premier CE. La prochaine rencontre aura donc lieu <b>le 20 mai prochain</b>.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Boily il est résolu à l'unanimité : D'APPROUVER la date du 20 mai comme prochaine rencontre du CE.</p>
10.	<p><b>271-CÉ 25.26.40</b></p>	<p><b>Attestation de transfert des sommes – mesures dédiées et protégées : adoption</b></p> <p>Les règles budgétaires de l'année scolaire 2025-2026 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.</p> <p>Par ailleurs, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) demande que le conseil d'établissement confirme que les mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.</p> <p>Sous recommandation du comité de répartition de ressources, certaines allocations dédiées ou protégées ont été regroupées afin d'être utilisées au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.</p> <p>M. DesNoyers nous présente le document synthèse qui présente les mesures du MEQ et les budgets particuliers.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Provost, il est résolu à l'unanimité : D'APPROUVER le transfert des sommes.</p>

11.	271-CÉ 25.26.41	<p><b>Fonds à destination spéciale : adoption</b></p> <p>La direction demande que dans le Fonds à destination spéciale, les sommes de 13,08 \$ du projet CrocSanté et 77,32 \$ du projet BougeDoc soient transférées dans le projet FDSINT.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Francis Boily-Martineau il est résolu à l'unanimité : D'APPROUVER le déplacement des fonds proposé.</p>
12.	271-CÉ 25.26.42	<p><b>Plan de lutte à l'intimidation et la violence 2025-2026 : adoption</b></p> <p>L'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par la direction de l'école; Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école;</p> <p>En vertu de l'article 75.2 de la Loi sur l'instruction publique, ce plan prévoit les engagements qui doivent être pris par la direction envers l'élève victime d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci ainsi que les démarches qui doivent être entreprises par la direction auprès de l'élève qui est l'auteur d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci;</p> <p>Par ailleurs, un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être distribué aux parents et le CÉ doit veiller à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible;</p> <p>La direction a présenté l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;</p> <p>Les membres du CÉ échangent au sujet du projet présenté;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Alexandra Grenier, il est résolu à l'unanimité D'APPROUVER l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence proposé par la direction de l'école pour l'année scolaire.</p>
13.		<p><b>Résumé du Plan de lutte à l'intimidation et la violence : discussion</b></p> <p>M. Mathieu et M. Philippe ont préparé un résumé du plan de lutte et ils nous le présentent. M. Mathieu enverra tous ces documents à Margerie Lorrain-Cayer et Carolanne Turgeon Blanchet pour qu'elles le complètent et le peaufinent.</p>

14.		<p><b>Consultation sur les biens et services pour l'année 2026-2027 : consultation</b></p> <p>Une discussion a lieu sur les difficultés associées à l'embauche d'animateurs externes pour des activités parascolaires. Il est aussi question d'augmenter le nombre de classes au volet alternatif, une idée intéressante qui vient avec quelques enjeux également.</p> <p>M. DesNoyers souligne que le CE peut faire des propositions ici et celles-ci seront étudiées et, éventuellement, priorisées pour voir comment elles pourraient être mises en place.</p> <p>Francesca Chantoiseau soulève l'idée de monter un projet de création théâtrale qui rallierait des enfants de différents âges.</p>
15.		<p><b>Principes d'encadrement des frais chargés aux parents 2026-2027: adoption</b></p> <p>Le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes a adopté la <i>Politique relative aux contributions financières exigées par les écoles et les centres</i> conformément à l'article 212.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles.</p> <p>Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.</p> <p>Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP) (art. 110.12 LIP pour le centre);</p> <p>Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les différentes politiques du Centre de services scolaire des Patriotes balisant certains frais ainsi que leur gestion;</li> <li>• le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);</li> <li>• les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);</li> </ul>

	<p>271-CÉ 25.26.43</p>	<p>Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école (ce considérant n'est pas applicable pour les centres).</p> <p>Les membres du CÉ échangent à ce sujet. M. DesNoyers est heureux de mentionner qu'il a contribué à uniformiser les demandes des enseignants afin de réduire les frais aux parents.</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, sur proposition de Catherine Provost, il est résolu à l'unanimité.</p> <p><b>D'ÉTABLIR</b> les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2026-2027. Ces principes d'encadrement sont :</p> <p><b>Un maximum de 80 \$ pour le matériel didactique et les photocopies;</b>  <b>Environ 80 \$ pour l'achat du matériel à usage personnel.</b></p>
16.	<p>271-CÉ 25.26.44</p>	<p><b>Contenus obligatoires : approbation</b></p> <p>M. Mathieu DesNoyers présente la planification des Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP), les Contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales (CPS) et les Contenus en éducation à la sexualité (au préscolaire) au conseil. M. Loïc Albert apporte quelques précisions sur les COSP et sur la manière avec laquelle le cours de CCQ vient s'amarrer avec celles-ci.</p> <p>M. DesNoyers propose d'envoyer la programmation aux parents du conseil afin que ceux-ci aient accès aux activités choisies par les enseignants.</p> <p>SUR PROPOSITION de Alexandra Grenier et adoptée à l'unanimité ;  IL EST RÉSOLU d'adopter la planification des COSP et des CPS.</p>
17.		<p><b>Critères de sélection de la direction : adoption</b></p>

	<b>271-CÉ 25.26.45</b>	Mme Margerie Laurin-Cayer consulte le conseil qui approuve le document sans modifications.  SUR PROPOSITION de Francis Boily-Martineau et adoptée à l'unanimité ; IL EST RÉSOLU d'adopter ces critères.
18.		<b>OPP : information</b>  Concernant le marché d'automne, Margerie Lorrain-Cayer, nous informe que l'OPP s'est penché sur une sorte de refonte du modèle du marché. L'OPP souhaite notamment enlever de la pression aux enseignants quant à leur implication au marché. Cela pourrait dépasser le cadre du marché et devenir un événement communautaire, une fête foraine.  Mylène Lavallée soulève la problématique des enfants encore au service de garde qui ont peu ou pas accès à l'événement avant l'arrivée de leurs parents.  Margerie Lorrain-Cayer propose la date du vendredi 2 octobre 2026 pour la tenue du marché d'automne. Elle créera aussi un sondage pour le personnel afin d'orienter les projets que l'OPP pourrait mettre en place.
19		<b>Consultation des élèves : information</b>  Cette année, il n'y aura pas de consultation de la part du comité climat et socialisation. Si le CE souhaite consulter les enfants, ils sont libres de mettre cela en place d'ici juin.
20		<b>Projet éducatif : information</b>  M. DesNoyers nous informe que ça roule bien et qu'il en est très fier.
21.		<b>Droit de parole :</b>  1) à la présidente; Margerie Lorrain-Cayer réitère les remerciements la direction sortante.  2) au représentant au Comité de parents; Robert April nous résume la dernière rencontre du comité. Il a été question aussi de transport scolaire pour le volet alternatif, de semaine de reconnaissance de l'implication parentale (par exemple par une résolution au PV du CE).  3) aux enseignantes;  M. Loïc nous parle de l'événement <i>persévérance scolaire</i> qui a eu lieu à l'école en présence de M. Lemay, maire de Sainte-Julie, ainsi que des parents des enfants honorés. Il nous parle aussi de la belle activité rassembleuse qui a eu lieu et qui a permis aux enfants de rencontrer des adultes différents et des enfants

		<p>de tous âges lors d'une activité ludique. M. Loïc Albert souligne également le départ de M. Mathieu qui aura eu un très bel impact sur l'école le Rucher. M. Mathieu nous manquera.</p> <p>4) à la représentante des professionnelles;</p> <p>Jessica Gingras-Pageau parle de l'animation d'activités sur les fonctions exécutives qui ont été vécues dans plusieurs classes sélectionnées de l'école. Les classements particuliers ainsi que les inscriptions des maternelles 5 ans ont aussi tenu nos professionnelles fort occupées!</p> <p>5) à la représentante du service de garde;</p> <p>Mylène Lavallée parle de la brigade du débarcadère qui est extraordinaire, car les enfants sont responsables et impliqués. Les enfants méritent de belles félicitations.</p> <p>Elle souligne qu'au service de garde, ils sont en sous-effectifs, et qu'il est très difficile de trouver des gens qui comprennent et acceptent les conditions de travail dans un service de garde. Elle souligne à nouveau la qualité de son équipe cette année.</p> <p>Du 11 au 15 mai, ce sera la semaine des services de garde.</p> <p>Mylène nous informe que le congélateur est arrivé, il reste à installer une prise électrique.</p> <p>Elle nous informe que Mme Lynda Fortin prend sa retraite au service de garde, mais elle ne souhaite pas que son départ soit souligné.</p> <p>6) au représentant du personnel de soutien;</p> <p>M. Philippe Huot nous parle de sa nouvelle collègue qui remplace Vanessa temporairement. Il remercie les collègues qui lui ont porté main forte. Mme Chantal ne souhaite pas, pour l'instant, avoir d'aide à l'administration, mais demeure ouverte si la situation devait changer.</p> <p>Il fait le point aussi sur le projet « <i>La parole est douce</i> ».</p> <p>7) à la direction.</p> <p>M. Mathieu souligne « l'épice » le Rucher qui se perçoit aussi dans un CE de qualité.</p>
22.		<b>Varia</b>
23.		<p><b>Levée de l'assemblée</b></p> <p>L'assemblée est levée 21h41.</p>

	<b>271-CÉ</b> <b>25.26.46</b>	SUR PROPOSITION de Loïc Albert et adoptée à l'unanimité ; IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée.

Loïc Albert

Secrétaire